VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Propriétés du Sixième District

Convenable pour le Marchand, le Capitaliste, le Spéculateur, le Manufacturier, le "Home-seeker", le Jardinier.

Un demi-lot avec bâtisses

Faisant face à l'Avenue Peters, borné par les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front. Devant être vendu en bloc.

L'ilet avec bâtisses

Borné par les rues Webster, Laurel, Annonciation et la ligne de Bloomingdale. Devant être offerte en lots.

Emplacement de commerce et Résidence

Sur trois terrains,

Avenue Peters, enseigne de la rue Tchoupitoulas, borné par les rues Léontine et Annonciation.

JEUDI, 12 DECEMBRE 1907, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Mme Augusta Muersch, tutrice naturelle, et al.

versus John Stortz et als.

No 81,863—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 12 décembre 1907, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et signé le 4 novembre 1907, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Une no ité d'un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et dépendances y appartenant, située dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie autrefois nommée Ilet-ville, désigné par le No trois sur un plan dressé par B. Buisson et W. Thornton Thompson, voyer, le 23 mars 1849, et déposé en l'étude de J. H. Beard, ancien notaire en cette ville; ledit ilet est borné par l'avenue Peters, les rues Octavia, Tchoupitoulas et Front. La moitié de duquel mesurant deux cent quatre-vingt neuf pieds sept pouces cinq lignes de face à l'avenue Peters, cent trente neuf pieds cinq et demi pouces de face à chacune des rues Tchoupitoulas et Front; ladite propriété devant être vendue en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en bardeaux, contenant 5 chambres, citerne, hangar, écuries, etc., et portant le numéro 5400 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Deuxièmement—Un certain ilet de terre compris entre les rues Webster, Laurel et Annonciation, et la ligne de Bloomingdale, le dit ilet ayant été arpenté et subdivisé en terrains, désigné par les lettres A à V, les deux inclusivement, sur un plan d'arpentage fait par Edgar Pillié, voyer, sur ledit 18ème jour de septembre 1907, d'après le plan ou l'arpentage le lot U mesure trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, cent trente trois pieds quatre pouces et deux lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Laurel, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de côté le plus près de la rue Annonciation, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, le lot V, et contigu audit lot U, et mesurant trente quatre pieds six pouces de face à la rue Webster, la même largeur sur la ligne du fond, par cent trente trois pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne la plus près du lot U, et cent trente trois pieds sept pouces et quatre lignes, sur la ligne la plus près de la rue Annonciation; les lots A, B et C inclusivement, mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Annonciation, la même largeur sur la ligne du fond, sur cent vingt huit pieds de profondeur entre lignes parallèles, ledit lot A formant le coin des rues Webster et Annonciation, le lot D est contigu au dit lot U et mesurant trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation, trente trois pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, cent vingt trois pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Webster, et une profondeur de cent vingt six pieds sur la ligne la plus près de la ligne de Bloomingdale. Les lots E, F, G, H et I sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Annonciation par une profondeur de trente trois pieds deux pouces et sept lignes dans le fond et cent soixante deux pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles; le lot J formant l'encognure de la rue Annonciation et de la ligne de Bloomingdale, et mesurant trente trois pieds une pouces, et deux lignes de face à la rue Annonciation, trente trois pieds trois pouces et cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de cent soixante deux pieds six pouces cinq lignes entre lignes égales et parallèles; lot K formant l'encognure de la rue Laurel et la ligne de Bloomingdale et mesurant trente deux pieds huit pouces et une ligne de face à la rue Laurel, trente trois pieds trois pouces cinq lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la ligne de Bloomingdale de 162 pieds six pouces cinq lignes; lots L, M, N, O et P sont contigus et mesurant chacun 32 pieds sept pouces et 5 lignes de face à la rue Laurel, trente trois pieds deux pouces et sept lignes de largeur dans le fond, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent soixante deux pieds six pouces; le lot Q est contigu au lot P et mesurant trente deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Laurel par trente trois pieds un pouce et deux lignes de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté vers la ligne Bloomingdale de cent trente pieds et d'une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Webster de cent vingt huit pieds. Cette propriété devant être offerte et vendue en lots. Les lots R, S et T sont contigus et mesurant chacun trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Laurel la même largeur dans le fond, par cent vingt huit pieds, entre lignes égales et parallèles, le lot T formant l'encognure des rues Laurel et Webster.

Les améliorations comprennent un cottage en bois, contenant quatre chambres, citerne, hangar, etc., 419 rue Webster, entre les rues Laurel et Annonciation.

Troisièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans l'ilet comprenant l'avenue Peters, les rues Tchoupitoulas, Léontine et Annonciation, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un devis fait par Edgar Pillié, voyer, daté le 19me jour de septembre 1907, d'après lequel dit devis, lesdits lots mesurant chacun 30 pieds 1 pouce et 4 lignes de face à l'avenue Peters par une profondeur de 110 pieds entre lignes égales et parallèles. Le lot désigné par le No un formant l'encognure de l'avenue Peters et de la rue Tchoupitoulas, devant être vendu en bloc.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois, corrodé comme une bouvette et résidence, contenant de chaque côté 4 chambres, 2 citernes et etc., connu comme 5397-99 rue Tchoupitoulas, coin de l'avenue Peters.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de huit pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti en leur paiement par hypothèque spéciale et privilège sur la propriété; l'acte ou les actes de vente devant contenir la non-aliénation et autres clauses de sécurité et l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1907; l'acte ou les actes de vente devant être passé pardevant James B. Rosser, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur et prendre possession des loyers le jour de la signature de l'acte de vente; 10 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

James B. Rosser, Jr., avocat.

10 nov—10 17 24—déc 1 8 9 11 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Niels Anderson Shombeck.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 81,047 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est qu'elles peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Hélène Apostolop, veuve de Niels Anderson Shombeck, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Richard & Vilaine, avocats.

20 nov—20 24 29

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

M. A. Baccich

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Dans l'affaire de John P. Bob et als. vs. Teutonia Savings Bank and Trust Co., Tutrice Dative—No 82,491, Cour Civile de District, Division E.

A l'Encan, JEUDI, 5 Décembre 1907, à Midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

2100-2102 RUE STE-ANNE,

Coin de la rue Johnson—Cottage Double et Bonne Enseignure pour Commerce.

2106 RUE STE-ANNE,

Près Johnson—Cottage Simple.

317 PARC AUDUBON

(Boulevard de l'Exposition), entre les rues Annonciation et Tchoupitoulas.—Cottage Simple.

PAR M. A. BACCICH, Encanteur—En vertu d'un jugement de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, ledit jugement ici rendu en Cour ouverte le 21 octobre 1907, et signé le 25 octobre 1907, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 5 décembre 1907 à midi, les propriétés ci après décrites à savoir—

Neuf certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, désignés par les lettres B, C, D, E, F, G, J, K et L de l'Ilet No 12, borné par les rues Tchoupitoulas, Calhoun, Annonciation et le Parc Audubon, démontrés sur un devis et certificat de voyer, datés le 18 mars 1907, signés par Edgar Pillié, voyer, annexés à un inventaire fait par F. J. Dreyfous, notaire, le 15 avril 1907. Le lot B commençant à une distance de 72' de la rue Annonciation et mesurant 34' 8" 7''' de façe au Parc Audubon sur 147' de profondeur entre lignes parallèles; le lot C est contigu au lot B et ayant 34' 9" de face au Parc Audubon, une première profondeur sur la ligne du lot B de 147', de là se rétrécissant 3' 3" 1''', et de la une deuxième profondeur de 13' 7" 3''' à la ligne du fond, laquelle ayant 31' 5" 7''' et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot C de lot D de 160' 7" 3''', le lot D mesurant 34' 8" 7" de face au parc Audubon, par une profondeur de 160' 7" 3" entre lignes parallèles, commençant à une distance de 118 de la rue Tchoupitoulas et de l'arc Audubon, et mesurant 60' de face à la rue Tchoupitoulas par 118 pieds de profondeur et façade au Parc Audubon; le lot E est contigu au lot E et ayant 34' de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot G est contigu audit lot F et ayant 38' 7" 3''' de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant l'encognure des rues Tchoupitoulas et Calhoun, et ayant 31' 6" de façade à la rue Tchoupitoulas par une profondeur et façade à la rue Calhoun de 120' par une profondeur sur l'entre ligne de côté de 120' et d'une largeur dans le fond de 38' 9" 6'''. Ledit lot K commençant à une distance de 120' 3" de la rue Tchoupitoulas et mesurant 31' 1" 6''' de façade à la rue Calhoun par une première profondeur entre lignes de 60' 9" 6'''. de là rétrécissant 3' 3" 1''' et de la une deuxième profondeur de 59' à la ligne du fond laquelle ayant 32' 1" 3''', et une profondeur sur la ligne de côté divisant ledit lot K du lot L du 178' 7''. Et ledit lot L ayant 33' 1" 7''' de face à la rue Calhoun par une profondeur sur la ligne de côté divisant le lot L du lot K de 178' 7''. Une profondeur sur l'entre ligne de côté la plus près de la rue Annonciation de 177' 3" 7" et une largeur dans le fond de 33' 1" 7" ledit lot L commençant à une distance de 119' de la rue Annonciation.

Deux certains lots de terre, améliorés ensemble, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A et B sur un devis daté le 5 août 1907, signé par Edgar Pillié, voyer, dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Johnson, Orléans et Galvez, mesurant, savoir: Le lot A formant l'encognure des rues Ste Anne et Johnson quarante trois pieds quatre pouces de face à la rue Ste Anne, quarante quatre pieds cinq pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur et façade à la rue Johnson de soixante seize pieds sept pouces et sept lignes et d'une profondeur du côté opposé contigu au lot B, de soixante dix pieds six pouces et deux lignes, de là s'élargissant à 44 pieds cinq pouces et cinq lignes et d'une autre profondeur à la ligne du fond de six pieds quatre pouces et six lignes et le lot B ayant trente pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Ste Anne, vingt neuf pieds dix pouces et cinq lignes en largeur dans le fond par une première profondeur sur la ligne du côté divisant ledit lot A du lot C de 160' 7" 3''', le lot D mesurant 34' 8" 7" de face au parc Audubon, par une profondeur de 160' 7" 3" entre lignes parallèles, commençant à une distance de 118 de la rue Tchoupitoulas, le lot E formant l'encognure de la rue Tchoupitoulas et du Parc Audubon, et mesurant 60' de face à la rue Tchoupitoulas par 118 pieds de profondeur et façade au Parc Audubon; le lot F est contigu au lot E et ayant 34' de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles, et le lot G est contigu audit lot F et ayant 38' 7" 3" de face à la rue Tchoupitoulas par 118' de profondeur entre lignes parallèles. Le lot J formant l'encognure des rues Tchoupitoulas et Calhoun, et ayant 31' 6" de façade à la rue Tchoupitoulas par une profondeur et façade à la rue Calhoun de 120' par une profondeur sur l'entre ligne de côté de 120' et d'une largeur dans le fond de 38' 9" 6'''. Ledit lot K commençant à une distance de 120' 3" de la rue Tchoupitoulas et mesurant 31' 1" 6''' de façade à la rue Calhoun par une première profondeur entre lignes de 60' 9" 6'''. de là rétrécissant 3' 3" 1''',